

COMMUNE DU SAPPEY EN CHARTREUSE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mars 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 9 mars, le Conseil Municipal de la Commune du SAPPEY EN CHARTREUSE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire filmé et diffusé en direct, à la Mairie du Sappey en Chartreuse.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/03/2023

PRESENTS : Dominique Escaron, Sylvain Seurat, Laurette Aimonetti, Laurent Lebrun, Anne Barrand, Franck Balducci, Gildas Bouffaud, Alexandra Brun, Isabelle Nury, Anne-Marie Michalet, Laurent Ristord, Hugues De Montal (à partir de 20h38)

ABSENTS REPRESENTES : Jean-Yves Perino (représenté par Laurent Lebrun),

ABSENTS : Muriel Magro, Stéphanie Plaisant,

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent Lebrun

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé au Conseil Municipal de voter :

- 230309_01 : Convention de mise à disposition contre entretien des parcelles le long de la route de la Jacobine
- 230309_02 : SIMPA nomination de 2 représentants et suppléants
- 230309_03 : mise en œuvre du plan d'entretien du marais

Questions diverses

- DATE CONSEIL BUDGET
- Foyer de ski de fond et gîte d'étape
- Grand Duc (aide services techniques, matériel à disposition, locaux utilisés...)
- l'installation de l'écran lumineux du bureau d'information touristique

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Les membres du conseil et le public sont informés et acceptent que le conseil soit filmé, diffusé en direct, enregistré et retransmis sur YouTube

Approbation du précédent compte-rendu du conseil municipal :

Approbation à l'unanimité du compte-rendu des Conseils Municipaux du 09 février 2023

Compte rendu des décisions du Maire prise en application de ses délégations :

230309_01 : Convention de mise à disposition contre entretien des parcelles le long de la route de la Jacobine

Monsieur LEBRUN, troisième adjoint, propose à l'assemblée

- les conventions ci-dessous :
- ainsi que le remboursement de 1701.60 € TTC honoraires du géomètre pour le découpage de la route du Berluchon et de la parcelle communale ainsi que la publication au cadastre, à rembourser aux bénéficiaires de la convention.

Il conviendra de communiquer la pièce comptable justificative du montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité moins 3 personnes (Gildas Bouffaud, Alexandra Brun, Laurent Ristord) la convention ci-dessus et autorise le maire ou l'un de ses adjoints à la signer et autorise le remboursement de la somme de 1701.60 €.

230309_02 : SIMPA nomination de 2 représentants et suppléants

M. Le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de nommer les représentants de la commune au sein du SIMPA ainsi que leurs suppléants.

Représentants :

- Anne-Marie MICHALET
- Laurette AIMONETTI

Suppléants :

- Dominique ESCARON
- Sylvain SEURAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les représentants de la commune et leurs suppléants au sein du SIMPA.

230309_03 : Mise en œuvre du plan d'entretien du marais

Monsieur Sylvain SEURAT, premier adjoint explique à l'assemblée que pour mettre en œuvre le plan d'action pour le marais en 2023 il convient de valider le devis de l'ONF pour restaurer les milieux par dessouchage et élagage des ligneux, le devis du CEN pour la fauche, et réaliser en régie les tâches suivantes donnant lieu à facturation pour le département :

- amélioration et entretien du sentier parcourant le site,
- traiter et suivre les tâches de solidage géant,
- entretenir la mare pédagogique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les devis ci-dessous pour la mise en œuvre du plan d'action pour le marais des Sagnes pour 2023, d'un montant total de 5 282.50 €.



MAIRIE DU SAPPEY EN CHARTREUSE
38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE
N°SIRET : 21380471900010
Tel : 04 76 88 80 51
E-mail : directions@sappey-mairie.fr

Département

Le Sappey en Chartreuse, le 23 février 2023

DEVIS N° 230223

Entretien du Marais des Sagnes et du solivage

objet	Travaux en régie *	Tarif horaire	total
amélioration et entretien du sentier parcourant le site	20h	40	800
traiter et suivre les taches de solidage géant	18h	40	720
entretenir la mare pédagogique	10h	40	400
TOTAL			1920 € TTC

Le Maire,
Dominique Escaron



Votre interlocuteur :
BENOIT FOROT
Tél : 04 76 88 80 09
Mél : benoit.forot@onf.fr
Tél Portable : 06 16 31 05 76

N° DEP-23-881508-00517254 / 18626

Adresse de livraison principale Monsieur le Maire Commune SAPPEY EN CHARTREUSE (LE) Les Charmettes Mairie 38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE	Adresse client Monsieur le Maire Commune SAPPEY EN CHARTREUSE (LE) Les Charmettes Mairie 38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE
--	---

Objet de la prestation : Travaux d'entretien de l' Espace Naturel Sensible du marais des Sagnes	Coordonnées Client : Tél : 0476888051 - Fax : 0476888175 SIRET : 21380471900010
--	--

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX □ Recépage d'une partie de la saulaie. (Réf. : 04-PROP-ENT00 Opérations de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels) Localisation : Marais des Sagnes, territoire communal du Sappey en Chartreuse - Recépage partiel de la saulaie. Mise en andains et chapoter	1,00	U	1 000,00	20,00	1 000,00

TVA			Total HT	1 000,00 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽¹⁾	200,00 €
20,00%	1 000,00	200,00	Total TTC ⁽¹⁾	1 200,00 €

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois	Devis lu et accepté pour un montant de : 1 000,00 € HT 1 200,00 € TTC ⁽¹⁾
Le 14/02/2023	Transmis en retour à l'ONF pour exécution :
Responsable de l'offre NORBERT DEBROIZE	A _____, le _____ (Signature nom, fonction)

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)
- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative



CEN Isère

Maison Borel
2, rue des Mails
38120 SAINT-ÉGRÈVE
Tél. 04 76 48 24 49
www.cen-isere.org
SIRET 338 045 776 000 55

Saint-Egrève, le 27/02/2023

DEVIS 2023 - 05

VOTRE INTERLOCUTRICE

GABORIEAU Emmanuelle
emmanuelle.gaborieau@cen-isere.org

Objet : Prestation de fauche sur Espace Naturel Sensible Départemental du marais des Sagnes pour l'année 2023

- **Marais des Sagnes**
 - Fauche tardive avec exportation au porte-outil-polyvalent - surface 0.4146 ha
 - Période d'intervention : *après le 15/07/2022*
3,5 jour d'agent technique x 425€ = 1 487,50 € net de taxe
- **Coordination générale des travaux**
1 jours de responsable technique x 675€ = 675 € net de taxe

TOTAL = 2 162,50 €

Soit deux milles cent soixante-deux euros et cinquante centimes net de taxe

Paiement par virement à réception de la facture.

TVA non applicable en vertu de l'article 206.1 bis du code général des impôts et de l'instruction fiscale 4 H-6.01 n°228 du 24 décembre 2001 : franchise d'impôt lorsque les recettes d'exploitation annuelles des activités lucratives sont inférieures à 60 000 €.

Coordonnées bancaires :
IBAN FR76 4255 9100 0008 0131 6858 247
BIC CCOP FRPP XXX

Emmanuelle GABORIEAU

Responsable Administrative et Financière



Questions diverses :

Date Conseil pour approbation du budget

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 6 avril pour être sûr de voter le budget avant le 15 avril.
La date initiale du 13 avril est conservée en cas de problème le 6.

Aménagement salle hors sac : dortoir et sanitaires

Projet de modifications – budget prévisionnel de 5.700€

Grand-Duc (aide services techniques, matériel à disposition, locaux utilisés...).

Dates : 24 et 25 juin 2023 – point d'eau à mettre en place au habert de Chartreuse.
A organiser avec les services.

L'installation de l'écran lumineux du bureau d'information touristique

Le résultat n'est pas très heureux ...

Il est en cours d'installation, reste allumé tout le temps, fait passer de la pub, ...

Le Maire propose d'attendre la mise en service pendant quelques mois pour faire part de nos remarques

Fermeture de classe

L'inspection académique propose une fermeture de classe en maternelle car les effectifs déclarés ne sont pas les effectifs réels.

Projection de film autour des retraites, organisée par les élus d'opposition

La salle du restaurant a été réservée pour cela. Il est possible que l'accès doive être payant (point à vérifier). La diffusion de cette information sur le blog de la mairie nous pose problème car c'est une action politique qui ne concerne directement pas la commune.

Quelques dates

Course de vélo : 28 mai => blocage de la route au passage

Trail APF : 3 juin sans blocage de route

Déchetterie mobile : samedi 10 juin

Critérium du Dauphiné : 11 juin => même date que la brocante (vide-grenier)

La séance est levée à 21h37.